



Problème de raccordement au réseau d'eau pluviales

Par **delphinegruyere**, le 20/09/2016 à 10:46

bonjour à tous
suite à l'achat de notre terrain, notre construction de maison a commencé et se pose la question des VRD.
Dans notre permis de construire, nous devons poser 2 cuves de 4000 litres enterrés afin de réduire le débit d'écoulement de nos eaux de pluies. Ces cuves doivent être raccordées au réseau d'eaux pluviales du lotissement. Ce réseau a été placé à 80 cm de profondeur ce qui rend impossible la pose de nos cuves comme prévu étant donné qu'elles font plus de 2 m de profondeur.
Nous avons pris contact avec la mairie qui veut nous imposer un puits perdu ou autres solutions farfelues pour retenir nos eaux pluviales sur notre terrain (tranchées dans notre terrasse, cuves hors sol...).
J'ai plusieurs questions à ce sujet :
- si je ne peux pas raccorder mes cuves à mon tabouret d'eaux pluviales, qui est responsable ? le lotisseur ? la mairie qui a validé le permis d'aménager ?
- dois je OBLIGATOIREMENT faire autre chose ? ou puis je dans ce cas me raccorder directement ?
- dans l'achat de mon terrain en lotissement privé, j'ai payé comme tous les acquéreurs une partie du réseau d'eaux pluviales, si la mairie me demande de faire un puits perdu, je n'utilise donc pas ce réseau. De plus, je vais payer tous les ans une taxe pour le traitement des eaux pluviales que je n'utilise pas, est ce légal ?
- enfin la pose de puits perdu ne me convient pas, pour cela il faudrait réaliser une étude de sol...; coûteuse... j'ai demandé un papier officiel de la mairie disant qu'ils m'obligeaient à faire un puits perdu et qu'ils seraient responsables en cas de dysfonctionnement, bien évidemment, ils refusent de le faire.
QUE DOIS JE FAIRE ?
qui est responsable ?
peut on nous obliger à faire autre chose que ce qui est prévu dans mon permis de construire ?
vers qui dois je me tourner ?
Merci d'avance pour votre réponse,

Par **morobar**, le 20/09/2016 à 11:58

Bonsoir, ce réseau a été placé à 80 cm de profondeur ce qui rend impossible la pose de nos cuves comme prévu étant donné qu'elles font plus de 2 m de profondeur. C'est le cas de beaucoup. Mais on raccorde les trop pleins des cuves (déjà reliées) au réseau. Et on utilise les 8000 litres pour les sanitaires et l'arrosage. Il n'y a pas de taxe pour le rejet des eaux pluviales, uniquement pour les eaux usées. Il est même interdit de relier vos cuves au tout à l'égout.